



Communiqué de presse

#Artisanat / #Bâtiment / #Partenariat / #Santé / #Sécurité / #IRISST / @preventionbtp / @Capeb_fr

Partenariat - santé et sécurité au travail

Prévention des risques professionnels : la CAPEB, l'OPPBTP et l'IRIS-ST proposent un nouveau plan dédié à l'amélioration de la santé et de la sécurité des artisans du Bâtiment

Paris, le 3 mars 2017 :- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment ([CAPEB](#)), l'OPPBTP et l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST) renouvellent leur partenariat en faveur de l'amélioration des conditions de travail des artisans du Bâtiment. Objectif ? Développer la montée en compétences des artisans en matière de prévention des risques professionnels, pour leur permettre de mieux répondre à leurs enjeux de performance et de sécurité. Conseils, formations, outils et solutions pratiques caractérisent ce nouveau dispositif concret dédié à l'amélioration des conditions de travail des artisans du Bâtiment.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP et Jean-Jacques Chatelain, Trésorier de l'IRIS-ST signent aujourd'hui le renouvellement de leur partenariat initié en 2009 en faveur de la santé et la sécurité au travail, orienté autour de 4 objectifs :

- **Favoriser l'approche positive de la prévention** : accompagner la prise de conscience des artisans sur le fait qu'agir en prévention améliore bien sûr la prévention des risques, mais aussi la performance de l'entreprise
- **Faire de l'évaluation des risques professionnels** la pierre angulaire de toute démarche de prévention en étudiant les pratiques des entreprises artisanales et en leur proposant des outils adaptés
- **Privilégier une approche de la prévention par « métier »** : proposer des conseils et recommandations issus des études et des observations des pratiques sur chantier
- **Tenir compte des évolutions éventuelles du dispositif « pénibilité »** et construire des solutions d'accompagnement opérationnelles des artisans

Les moyens mis en œuvre : formation, études et outils

Pour répondre à ces objectifs, les partenaires mettront à disposition des artisans **un plan d'actions déployé localement**, composé :

- « **D'ateliers DU** » qui permettent aux artisans de mieux saisir l'intérêt et les bénéfices de l'évaluation des risques professionnels et qui les accompagnent dans la réalisation de leur document unique et leur plan d'action. L'atelier privilégie toujours une approche positive et s'appuie, dans la pratique, sur une initiation à l'utilisation de l'outil en ligne 'e-prévention'.

- Des études spécifiques, qui permettront de mieux connaître les conditions de travail et les pratiques des entreprises artisanales du bâtiment en matière de prévention avec pour finalité la production de solutions de prévention adaptées.

Une logique globale pour une application locale - Le plan en faveur de la sécurité et de la santé au travail prévu par ce partenariat sera décliné régionalement.

À l'horizon du compte-pénibilité - L'accompagnement proposé aux artisans devra leur permettre de faciliter l'identification des facteurs de pénibilité et de mieux adapter l'entreprise en conséquence. Des actions à destination des entreprises artisanales pourront être mises en œuvre, une fois que les modalités d'application du 'compte pénibilité' seront établies.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, se réjouit : « *Depuis 6 ans, notre engagement aux côtés de l'OPPBTP et de l'IRIS-ST a déjà permis de sensibiliser les chefs d'entreprise artisanales à la prévention et d'améliorer leurs connaissances sur le sujet. Les baromètres mis en place conjointement ont permis de mieux mesurer les attentes, les freins et les enjeux concernant la mise en place d'une politique de prévention dans nos TPE. Forts de ces enseignements, nous voulons désormais apporter aux chefs d'entreprises artisanales les outils concrets pour mieux évaluer les risques et les prendre en considération. Car assurer la santé et la sécurité dans le cadre du travail, c'est assurer la performance et la pérennité de l'entreprise !* »

Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP, commente : *En effet nos engagements réciproques ont permis depuis 6 ans d'accompagner les responsables d'entreprises artisanales, notamment dans la réalisation de leur document unique et la construction de leur plan d'action. L'objectif de cette nouvelle convention est de poursuivre nos actions communes et de développer la culture prévention. La CAPEB, l'IRIS-ST et l'OPPBTP donneront la priorité à une approche positive et incitative, faisant valoir le retour d'investissement des actions de prévention et établissant le lien entre prévention et performance de l'entreprise artisanale. Les études métiers déjà en cours de réalisation avec les UNA de la CAPEB permettront de façon très concrète de comprendre les pratiques professionnelles et ainsi proposer des solutions pragmatiques pour accompagner les artisans dans l'amélioration des conditions de travail de leur salarié.*

Jean-Jacques Châtelain, Trésorier de l'IRIS-ST, ajoute : « « *Au plus près du terrain et des situations rencontrées quotidiennement par les chefs d'entreprise et les salariés du BTP dans l'exercice de leurs métiers, les partenaires accompagnent les entreprises artisanales du bâtiment dans leur démarche de prévention par la mise en œuvre de solutions simples, concrètes et adaptées. A travers ce nouvel accord de partenariat, l'IRIS-ST réaffirme son engagement aux côtés de la CAPEB et de l'OPPBTP pour faire progresser la prévention des risques, levier de performance de nos entreprises artisanales.* »

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (11) lequel dénombre :

- 386 458 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 643 049 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 59 100 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 81 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ce chiffre (386 458) ne comprend pas les 146 631 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, soit 105 504 déclarant un CA et 41 127 n'en déclarant pas (Acoss)

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2016 »
La CAPEB est aussi sur Twitter : https://twitter.com/capeb_fr

A propos de l'OPPBTP

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- *15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises*, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- *La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP* grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- *Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports* comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 38 000 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention,... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguiser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...). www.preventionbtp.fr !



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

A propos d'IRIS-ST : (www.iris-st.org)

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Contacts presse :

CAPEB

Agence Hopscotch : Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00 /77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

IRIS-ST : Mélanie BAUMEA - Tél : 01 53 60 51 41 et 06 58 83 74 66 - m.baumea@capeb.fr